

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**OBJET**

**Autres domaines de  
compétences - Autres domaines  
de compétences des communes  
- 9.1.3 Sport**

Soutien au projet solidaire « La  
Traversée des Alpes à vélo » porté par  
l'association Les Timbrés des  
Sommets

**DATE DE CONVOCATION**  
6 juin 2025

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 28

**La Maire,**

La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rouen, 53 avenue  
Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans  
un délai de 2 mois à compter de sa  
publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025  
Publication : 24/06/2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2025-06-44**

**L'an deux mil vingt cinq  
le douze juin à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,  
Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –  
Mme CREVON – M. BULARD – Mme FRIBOULET – Mme BOSQUIER

**Excusés ayant donné pouvoir**

Mme DELOBEL a donné pouvoir à M ROGERET  
Mme LECLERC a donné pouvoir à M BULARD  
M. BRUNET a donné pouvoir à Mme SEMIEM  
M MIZABI a donné pouvoir à M GOMIS  
Mme DUVAL a donné pouvoir à M SACHOT  
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET  
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER  
M. LEMAIRE a donné pouvoir à Mme MEZRAR  
M. FRESSEL a donné pouvoir à Mme BARRIERE  
M. Frédéric GESLIN a donné pouvoir à Francis GESLIN  
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER  
M PETIT a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

**Excusés**

M BRUNAUD

**Mme ESCLASSE** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Nadia MEZRAR, Maire

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Ville de Saint-  
Pierre-lès-Elbeuf encourage les initiatives locales porteuses de sens et  
d'engagement. Elle souhaite ainsi soutenir le projet porté par l'association **Les  
Timbrés des Sommets**, qui organise du 5 au 14 en juillet 2025 un défi sportif  
solidaire : **la Traversée des Alpes à vélo** (858 km et 26 cols en 10 jours), au  
bénéfice des enfants malades ou en situation de handicap.

Cette association est portée par six agents municipaux.

Les fonds collectés seront intégralement reversés à deux structures locales

- **Vie et Espoir**, qui soutient les enfants atteints de cancer et leurs familles ;
- **IME Max Brière du pré de la Bataille**, qui favorise l'autonomie et l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

Ce projet allie solidarité, dépassement de soi et engagement local, valeurs que la Ville souhaite promouvoir activement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association **Les Timbrés des Sommets pour mener à bien son engagement**.

### **Vu**

le Code général des collectivités territoriales ;

L'engagement municipal de soutien à la vie associative ;

### **Considérant**

l'intérêt général du projet présenté ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1 :** d'apporter son soutien moral et financier au projet solidaire « La Traversée des Alpes à vélo » porté par l'association *Les Timbrés des Sommets* ;

**Article 2 :** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 €** à l'association, pour la réalisation de ce projet à but solidaire et humanitaire.

**Article 3 :** d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025  
Publication : 24/06/2025